



19 juin 2007

## 10 conditions minimales pour que l'asile soit un droit réel

A l'occasion de la Journée mondiale du réfugié, les associations de la *Coordination française pour le droit d'asile* (CFDA) réaffirment leur attachement au droit d'asile comme droit fondamental et à la Convention de Genève comme socle du droit pour le statut des réfugiés, et présentent dix nouvelles propositions **pour que l'asile soit un droit réel**.

La CFDA rend publiques ses « *dix conditions minimales pour un réel droit d'asile* » actualisant les conditions adoptées en octobre 2001.

En effet, depuis cette date, le droit d'asile a été profondément remanié en France, tant au niveau des procédures que des conditions d'accueil. A travers la politique européenne d'asile, les Etats membres de l'Union européenne multiplient les initiatives visant à diminuer le nombre de demandes d'asile présentées sur leur territoire.

En mars 2007, dans une note intitulée « *Réforme de l'asile – un bilan critique après trois années* », la CFDA a montré au travers d'une étude des modifications apportées au régime de l'asile, que la politique de dissuasion menée en France depuis 2003 a conduit à l'adoption de mesures législatives et réglementaires particulièrement restrictives et attentatoires au droit de chacun à un examen équitable de toute demande de protection.

Six ans après leur déclaration, les associations de la CFDA affirment que les mesures de contrôle des flux migratoires et le climat de suspicion entretenu à l'encontre des demandeurs d'asile sont les causes principales tant de la baisse du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés dans les pays industrialisés que de l'augmentation du nombre de ces demandeurs dans des pays de transit, notamment en Afrique du Nord, et de personnes déplacées dans leurs propres pays.

Les « *dix conditions minimales* » ont été adressées au Premier ministre et aux ministres concernés, elles vont être adressées aux instances et administrations concernées et aux Parlementaires qui vont être prochainement saisis d'un projet de loi concernant en partie le droit d'asile.

---

**Contacts : Christophe Levy 06 81 80 78 01 – Gérard Sadik 06 29 76 87 38  
Patrick Delouvin 06 76 73 35 78**

### ***La Coordination française pour le droit d'asile rassemble les organisations suivantes :***

ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Act-Up Paris, Amnesty International - section française, APSR (Association d'accueil aux médecins et personnels de santé réfugiés en France), CAEIR (Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés), CASP (Centre d'action sociale protestant), Cimade (Service oecuménique d'entraide), Comede (Comité médical pour les exilés), Croix Rouge Française, ELENA, FASTI (Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés) France Libertés, Forum Réfugiés, FTDA (France Terre d'Asile), GAS (Groupe accueil solidarité), GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), LDH (Ligue des droits de l'homme), MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), Association Primo Levi (soins et soutien aux victimes de la torture et des violences politiques), Secours Catholique (Caritas France), SNPM (Service National de la Pastorale des Migrants), SSAE (Service social d'aide aux émigrants).

La représentation du Haut Commissariat pour les Réfugiés en France est associée aux travaux de la CFDA